

NUSAB 2024

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Lettre de cadrage

Présidence de la Commission:

Angelina Calvo

Vice-Présidentes de la Commission:

Lili Belleville

Emma Delouille

Adresse mail : pnue2024-nusab2024@gmail.com

Monsieur, Madame les délégués,

En tant que cadre de la commission PNUE de l'ONU nous vous adressons cette lettre de cadrage afin de vous donner un fil conducteur qui vous guidera dans vos recherches. Celles-ci vous aideront à vous préparer au mieux pour le NUSAB 2024 qui aura lieu au Lycée Berthollet à Annecy .

Qu'est-ce que le PNUE ?

Le programme des Nations Unies pour l'environnement est la plus haute autorité en matière d'environnement et de développement durable des Nations Unies. Créé en 1972 suite au premier Sommet de la Terre, il a pour mission de gérer et coordonner les actions environnementales de l'ONU. Son siège se situe près de Nairobi, au Kenya.

Comme indiqué dans la Charte de la création du PNUE, il "renforce les standards environnementaux", avec la création de nouvelles réglementations, mais a aussi un rôle de contrôle, en veillant au "respect des obligations en matière environnementale au niveau national, régional et international". Suite à des problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la détérioration de la couche d'ozone ou encore la disparition de forêts, le PNUE se positionne en source d'informations pour les États, à l'aide du développement de nombreux rapports sur la situation actuelle. Il propose en plus des solutions possibles et permet de faciliter le transfert des connaissances sur le sujet de l'environnement. Il encourage aussi les partenariats entre les différents acteurs concernés. L'un de leurs programmes sur les déchets a été celle de l'action mondiale pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux actions terrestre. Ce programme se doit donc de travailler en collaboration avec divers acteurs. De nombreuses discussions ont en effet lieu avec les Etats, mais aussi les ONG, la société civile ou encore le secteur privé en sont aussi des importants. La PNUE se divise en 6 principaux domaines : le changement climatique, les désastres et conflits et leur impact sur l'environnement, la gestion des écosystèmes, la gouvernance environnementale, les substances toxiques et enfin l'utilisation des ressources.

Cette commission a déjà pris des mesures importantes pour la protection de l'environnement. On y retrouve notamment la création du GIEC en 1988, en collaboration avec l'organisation météorologique mondiale, ou encore le programme d'action mondiale pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres adopté en 1995.

L'économie circulaire, une solution ?

Comment permettre l'utilisation de l'économie circulaire et du recyclage?

Les trois principes de l'économie circulaire des plastiques (éliminer, innover et faire circuler), offrent une nouvelle vision d'un avenir durable.

Le programme des Nations Unies pour l'environnement désigne l'économie circulaire comme un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production des déchets. Avec ce principe le terme de gaspillage est mise en avant.

Le but de cette économie circulaire est de préserver les ressources naturelles donc l'environnement car de nos jours la protection de la terre devient sources de conflits et d'inquiétudes. En effet l'exploitation des ressources mène à une disparition de celles-ci et aussi à un réchauffement climatique La déforestation, pour l'utilisation du bois comme ressource dans différentes industries et secteurs économiques, crée un relâchement de gaz à effet de serre et produit ainsi une pollution atmosphérique. Tous ces changements vont créer une disparition de capital naturel et cela impactera donc l'économie de chaque pays.

Les risques du gaspillage:

- L'intoxication des travailleurs du secteur
- L'épuisement progressif du sol
- La pollution des fleuves, des lacs, des mers et des nappes aquifères
- La présence de substances chimiques dans les aliments
- Réchauffement climatique

Le rapport de Circle Economy, un groupe soutenu par l'ONU Environnement et le Fonds pour l'environnement mondial, constate que 9 % seulement de l'économie mondiale est circulaire - seuls 9 % des 92,8 milliards de tonnes de minéraux, de combustibles fossiles, de métaux et de biomasse qui entrent dans l'économie sont réutilisés chaque année.

On constate à travers certains le *Circularity Gap Report 2019*,) que la plupart des gouvernements envisagent à peine des mesures d'économie circulaire dans les politiques visant à atteindre l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète le plus près possible de 1,5 °C.

Objectifs de l'économie circulaire

Cette approche vise à créer un système économique plus durable en minimisant l'impact environnemental tout en maintenant la valeurs des produits et des matériaux aussi longtemps que possible de la boucle économique. Selon une étude mené par le Forum Economique Mondial, ce concept d'économie circulaire pourrait créer de nombreux emplois. Le rapport produit par l'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que sept à huit millions de nouveaux emplois pourraient être créés dans l'économie circulaire, où toutes les formes de déchets, tels que les vêtements, la ferraille et les appareils électroniques obsolètes, sont réutilisés, recyclés et remis à neuf.

L'économie circulaire pourrait créer aussi des augmentations de profit chez les entreprise, en effet tout d'abord elle permet de réduire les coûts de fonctionnement liés à l'achat de matières premières, à la gestion des déchets et à la consommation d'énergie. Elle offre aussi des opportunités de développement de nouveaux marchés, en proposant des produits et des services innovants, adaptés aux besoins des clients et respectueux de l'environnement.

Elle peut contribuer à améliorer l'image de marque des entreprises, en renforçant leur responsabilité sociale et environnementale, et en créant de la confiance et de la fidélité chez les consommateurs

D'un autre côté l'économie circulaire favorise l'innovation et la créativité, en stimulant la recherche et le développement, et en mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Des solutions déjà mise en place :

Des fondations comme l'ONG Fondation Tara Océan, ont pris la décision de mettre certaines solutions en avant comme la consigne sur les emballages et sur les produits éphémères, extension des garanties légales, réglementation de l'étiquetage, interdiction des plastiques les plus problématiques sont quelques exemples des sujets défendus.

La première session du CIN, connue sous le nom de CIN-1 (Comité intergouvernemental de négociation (CIN) chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, y compris dans le milieu marin), a eu lieu du 28 novembre au 2 décembre de l'année dernière en Uruguay, où plus de 1 400 délégués en personne et virtuels de 147 pays ont participé à la réunion qui a jeté les bases de l'élaboration de l'accord mondial pour mettre fin à la pollution plastique. Plusieurs sessions du CIN sont prévues au cours des deux prochaines années, la deuxième session ayant lieu en mai 2023 à Paris. Ces sessions verront les gouvernements élaborer le contenu et la logistique du traité sur les plastiques, afin de développer et d'adopter un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique.

Le regard du droit international sur l'économie circulaire :

Dans le cadre de l'accord conclu à l'UNEA, les gouvernements se réunissent désormais tous les six mois au sein de comités de négociation intergouvernementaux (CNI) afin de régler les détails du traité d'ici à la fin de l'année prochaine. La solution consiste à réduire la production et l'utilisation du plastique - en particulier le plastique vierge dérivé des combustibles fossiles - et à maintenir tout le plastique produit dans une économie circulaire et hors de l'environnement. Lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) qui s'est tenue en mars 2022, 175 pays ont accepté d'entamer des négociations sur un traité des Nations Unies relatif à la pollution plastique.

Le processus INC, qui est un processus similaire vise à finaliser le projet de texte du traité d'ici la fin de 2024, pour une adoption en 2025.

Conférence de Stockholm s'est tenue le 22 mai 2001 à Stockholm (Suède), et est entrée en vigueur le 17 mai 2004. La Convention sur les polluants organiques persistants (POP) est un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants (POP) en limitant et/ou éliminant leur production, leur utilisation, leur commerce, leur rejet et/ou leur stockage.

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) prévoit pour 2024 un ensemble de nouvelles normes internationales afin d'assurer la transition vers l'économie circulaire. Une norme donnera les principes pour passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire : partager et conserver la valeur, minimiser les prélèvements de ressources...

Chiffres à retenir:

1. Plus de 14 millions de tonnes de plastique pénètrent et endommagent les écosystèmes aquatiques chaque année, et les émissions de gaz à effet de serre associées aux plastiques devraient représenter 15 % du total des émissions autorisées d'ici 2050 si l'humanité veut limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.
2. Le volume mondial de gaspillages et pertes alimentaires est estimé à 1,6 milliard de tonnes d'équivalents produits de base.
3. En France, le gaspillage alimentaire représente 16 milliards d'euros perdus chaque année (240 euros par français chaque année) et 15.3 millions de tonnes d'équivalent CO2 émis pour rien.

Liens utiles

L'économie circulaire, une solution ?

Une avancée pour l'économie :

- <https://fr.euronews.com/business/2023/01/18/l-economie-circulaire-une-opportunit-e-a-4500-milliards-de-dollars>
- https://www.ilo.org/sector/news/WCMS_881336/lang--fr/index.htm

Du point de vue droit international

CIN-1- Traité sur la pollution plastique : https://www.iucn.org/sites/default/files/2022-11/iucn-position-paper-inc-plastic-pollution-treaty-2022-final-fr1_0.pdf

La convention de Stockholm : https://chm.pops.int/Portals/0/sc10/files/a/stockholm_convention_text_f.pdf

Préserver les espaces maritimes des déchets

UN texte ONUsien sur la problématique en question

<https://news.un.org/fr/story/2021/10/1106762>

Des exemples de textes juridiques autour de la gestion de la pollution dans les océans :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-protection-de-l-environnement-et-la-lutte-contre-les-pollutions/reduire-la-pollution-plastique-et-microplastique-un-enjeu-mondial/>

Sur la convention et protocole de Londres :

<https://www.imo.org/fr/about/Conventions/pages/convention-on-the-prevention-of-marine-pollution-by-dumping-of-wastes-and-other-matter.aspx>

Sur le projet d'un traité international :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/287342-vers-un-traite-international-pour-mettre-fin-la-pollution-plastique>

<https://www.iisd.org/fr/articles/policy-analysis/la-voie-vers-un-traite-sur-la-pollution-marine-par-les-plastiques>